

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les membres du personnel et les médecins du CISSS de la Montérégie-Centre, de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITRICE : Marie Vachon, coordonnatrice clinico-administrative
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 9 décembre 2022

OBJET : **Parasites intestinaux par microscopie – Formulaire justificatif**

Par la présente, nous vous informons qu'à partir du 19 décembre 2022, nous mettons en place un formulaire pour les demandes d'analyses de parasites. Le but étant de différencier la demande par TAAN versus celle effectuée par microscopie.

La demande de parasites par TAAN s'effectue en cochant la requête d'analyses de biologie médicale.

La demande portant sur les parasites par microscopie, se fera à partir du formulaire en répondant aux renseignements obligatoires justifiant une recherche par microscopie.

De plus, vous devez utiliser la requête d'analyse en indiquant dans la section « Autre » : recherche de parasites par microscopie. Il est important que le formulaire soit accompagné de la requête d'analyse afin que l'analyse soit effectuée, et le tout acheminé au laboratoire.

Cette approche aidera les centres de prélèvements à distribuer les bons contenants et à relayer les bonnes instructions à l'utilisateur selon l'analyse demandée.

Il y aura une période d'adaptations, durant laquelle aucun spécimen ne sera rejeté mais des avis seront donc émis. Ainsi, à partir du 16 janvier 2023, nous vous rappelons que toute demande non conforme sera rejetée.

Vous pouvez vous procurer ce formulaire [ici](#) ou par le biais du répertoire d'analyses de votre laboratoire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.